

Procès-verbal du Conseil Municipal 2 JUILLET 2024 à 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST JEAN DE THOLOME
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Mme ANCEL Sabrina, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2024

Elus présents : Mme Sabrina ANCEL, Mme Agnès CHATEL, Mme Sandrine DELORENZI, M. Alain DOUCET, Mme Alexine GAY, M. Arnaud LAYAT, M. Philippe MAURICE-DEMOURIUX, M. Claude MARIOTTI, M. David MOREL, M. Gabriel MOSSUZ.

Elus excusés :

- Mme Pélagia CASASSUS, absente, a donné procuration à M. Gabriel MOSSUZ
- Mme Sandrine COLLAVET, absente, a donnée procuration à M. Philippe MAURICE-DEMOURIUX
- Mme Nadia CHATEL-LOUROZ, absente, a donné procuration à Mme Alexine GAY
- M. François GEVAUX, absent.
- M. Marc SINTES, absent.

Madame le maire demande la validation du procès-verbal du 4 juin 2024.

Les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 4 juin 2024.

Monsieur Claude MARIOTTI est élu secrétaire de séance.

Madame Sandrine DELORENZI est relectrice.

1) Comptes-rendus des Commissions :

Aménagement & travaux	
Bâtiments	<p>1. Sécurisation des données Mairie : (prestataire actuel : Iliane) - Début d'année 2024, pare feu et connexion à distante installés afin que Mme Fraix puisse travailler à distance. - Reste proposition pour la sauvegarde des fichiers en plus d'une sauvegarde numérique par un système « à bande » afin de se protéger d'une cyber attaque réseau en créant une sauvegarde complémentaire toute les semaines dans un lieu différent du serveur classique. Choix d'un achat en investissement de tout le matériel pour 9 000€ ht (10 800 ttc) ou choix d'une location mensuelle en fonctionnement avec assistance pour 3 ans pour 184€ ht/ mois (220.80€ ttc). <i>La commission fait le choix de la location toujours avec Iliane.</i></p> <p>2. Antispam boites mails : (prestataire actuel : Iliane) Suite à un grand nombre de messages spam reçu en Mairie, il est proposé de se munir d'un dispositif Antispam Vade de Microsoft protégeant les boîtes mails du domaine « tholome.fr ». Ce système qui repose sur le principe d'une identification renforcé lors d'un premier mail envoyé à une des 16 boîtes mail appartenant à la Mairie. - Frais de mise en service 350€ ht et 422.40€ ht/an (506.90€ ttc) pour la protection des 16 boîtes mails. <i>La commission valide ce dispositif.</i></p> <p>3. Tableau numérique (TBi) classe Vanessa et Ordinateur portable bureau de la direction : - Le tableau numérique et tactile de la classe élémentaire de Vanessa (année 2016) ne fonctionne plus correctement. Le démontage et la remise en état coûtent pratiquement le prix d'un tableau neuf, il est donc proposé de changer toute la partie centrale du tableau (850€ ht). - Dans le bureau de la Directrice le PC donne des signes de faiblesse également (disque dur bruyant au démarrage avec problème de rapidité même après les mises à jour. L'équipement date également de 2016). Il est donc proposé son échange par un PC avec système</p>

	<p>de disque SSD (699€ ht).</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation des matériels s'élève à 524€ ht <p>Total de l'opération : 2 073€ ht soit 2 487.60€ ttc</p> <p>La commission valide cette proposition.</p> <p><i>(Nota, après renégociation avec le prestataire, l'ensemble coutera 1 973€ ht, soit 2 367.60€ ttc)</i></p> <p>4. Travaux préau : (Calendrier prévisionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux le lundi 8 juillet avec l'entreprise Baud pour le démontage des installations électriques existante (Christophe Carré étant en arrêt maladie, ce travail doit être externalisé) - Mardi 9 au 12 juillet démontage et évacuation du préau existant. - Entre le 16 et 26 juillet création des socles béton. - Du 19 au 30 Aout pose du nouveau préau. <p>5. Chantier jeunes (avec MJC) : (du 29 juillet au 02 aout)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 à 9 jeunes dont 5 de St Jean de Tholome (de 14 à 18 ans pour le financement BSR ou permis) - Travaux concernant le rafraichissement du bloc primaire (2 salles de classe + hall d'entrée, normalement) <p>6. Infos :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Éclairage entrée bibliothèque (ok) o Panneaux signalisation bibliothèque et hangar communal (livrés, reste à poser) o Armoires Fil d'Art Jean et Troubadour (ok) o WC écoulement et robinet 1er étage (ok) o Maintenance informatique école le 05-07-24 (maintenance annuelle) o Vandalisme vitre abris bus église (cassé le 24/06/24 et changé le 25/06/24 par Ets Vitor pour 800€ ttc.)
Environnement, bois	
Urbanisme	
Budget & Finances	
Enfance, école, jeunesse et sport	<p>PAUSE MERIDIENNE :</p> <p>➔ Aménagement des salles</p> <ul style="list-style-type: none"> -> travail sur les aspects de sécurité, affichage no d'urgence -> à finaliser durant l'été -> travail sur l'optimisation des rangements : photos pour faciliter le rangement des jeux par les enfants -> à finaliser durant l'été <p>➔ Aménagement de la salle de Cantine :</p> <ul style="list-style-type: none"> -> Aménagement débarrassage à prévoir -> relance /devis -> à faire -> Aménagement en Ilots : Actuellement fonctionnel pour le nombre d'enfants manque qq petites tables -> Demande de Fontaine a eau ? -> A rediscuter en commission +/- , se renseigner autres communes.

->Projet de changer les chaises -> Devis à demander
-> Revêtement du lino de la salle de cantine : le vernis n'a pas tenu, envisager de refaire le revêtement ?

➔ **Équipe Cantine** : dernière réunion le 18/06

->Difficulté / encadrement élèves -> intervention d'une formatrice en discipline + planifiée pour l'an prochain attente des dates sur quelques mercredis matin- Bilan première séance positif de l'avis de l'équipe.

Intervention MJC / atelier vivre ensemble -> retour positif sera à replanifier à l'automne avec des groupes plus homogènes au niveau des âges

Médiation / résolution des conflits en commun avec équipe enseignante et l'équipe d'animation -> en cours, encore des difficultés actuellement une rencontre avec les parents concernés a eu lieu.

->Planification du ménage d'été et de la prérentrée.

-> Taux d'encadrement élevé/effectifs sur l'année et nécessité d'avoir un agent de restauration formé-> réflexion sur les tarifs de cantine qui permettrait l'embauche d'une personne dédiée et formée à ce poste et des taux d'encadrement inférieurs.

➔ **Tri des déchets** -> adapté en l'absence du cantonnier-> vu avec personnel de cantine, demande de copeaux pour finir l'année et réparation du bac.

➔ **Achat de matériel** : demande de jeux en bois ->à étudier.

AMENAGEMENT TRAVAUX ECOLE ET POURTOURS :

->Travaux préau planifiés cet été

->Chantier jeune -> Planifié cet été 29/07->02/08 : 8 inscrits, travail de peinture dans le bloc primaire (inauguration chantier prévue 02/08 fin d'après-midi)

->Aire de jeu et espace jeunes :

Les discussions avec les voisins pour évaluer les possibilités les ajustements avant bornage définitif sont en attente.

Demandes de devis et des premières projections abords et circulation : Étude de faisabilité ->choix prestataire validé par le conseil, retour prestataire en attente. Devis Parc -> première ébauche reçue à discuter et retravailler en commission -> toujours en attente/ projet global.

->Agrandissement végétalisation de la cour : travail en cours avec les enseignantes en amont du projet global.

DIVERS :

->MJC

->CC4R : Des clarifications aux questions posées par la commission enfance de la CC4R sont attendues au prochain conseil communautaire.

->Conseil d'école : pas de questions concernant la mairie.

	Prochaine réunion EJS à planifier début juillet pour retravailler sur les modifications éventuelles à apporter au règlement intérieur en vue de la rentrée
Participatif	
Vie associative	Forum des associations le 7 septembre. Réflexion sur les besoins matériels de l'évènement qui devrait se situer dans la cour de l'école. Buvette et petite restauration de foodtruck sur place (recherche actuelle de food-truck).
RH	Un nouvel agent technique a pris ses fonctions le 17/06 pour 15 jours. Il sera absent tout le mois de juillet et débutera un nouveau contrat au début du mois d'août. La réflexion autour de l'ouverture d'un poste d'agent de restauration doit être menée pour répondre à des obligations (CF ODJ) Un travail sur les temps de travail sur chaque poste est en cours pour ajuster les contrats à la rentrée 2024. Une séance de commission RH est à prévoir dans le courant du mois de juillet
Communication	Le bulletin municipal est toujours en cours de rédaction et de relecture.
CCAS	
Projet global	
Adressage	
Contentieux école	Comme vu lors de la dernière réunion, la cage de l'ascenseur devra être bâchée pour assurer une étanchéité temporaire.
CMJ	<ul style="list-style-type: none"> Le 28 septembre, le CMJ de Saint Jean s'associe à ceux de Saint-Jeoire et de Viuz-en-Sallaz pour organiser un événement dans le cadre de septembre doré (lutte contre les cancers de l'enfant) en partenariat avec l'association nos petites étoiles. Prochaine réunion mercredi 3 juillet.

2) Délibération : Liste des Admissions en non valeurs

Après recherche, il s'avère que cette délibération a déjà été prise en novembre 2021, elle est annulée de l'ordre du jour.

3) Délibération : Remboursement d'un élu pour avance de frais à la mairie.

Une des agents techniques ayant pris sa retraite, la municipalité a souhaité lui offrir un bon cadeau.

Afin de faciliter les démarches, Monsieur MARIOTTI a effectué la réservation et le règlement en ligne de ce bon cadeau.

Celui-ci s'élevant à un montant TTC de 402,00 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, facture à l'appui, le remboursement de Monsieur MARIOTTI par la municipalité.

→ Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le remboursement de M. MARIOTTI pour les 402 € avancé.

4) Délibération : Signature d'une convention de mise à disposition du service intercommunal de conformité en urbanisme.

Considérant que l'instruction des autorisations d'occupation des sols (ADS) est une des compétences de la Communauté de Communes des Quatre Rivières inscrites dans ses statuts à l'article 1.1.2 - Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS) au sens de l'article L 5214-16 du CGCT.

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes des Quatre Rivières propose une mise à disposition du service urbanisme pour des missions de contrôle de conformité, afin, en premier lieu, de garantir le bon respect des autorisations d'urbanisme délivrées et ceci, conformément aux articles L 480-1 à L 480-5 et L 160-1 à L 160-3 du Code de l'urbanisme mais aussi de contrôler les travaux réalisés sans autorisation conformément à l'article L 480-17 du Code de l'urbanisme.

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition du service Conformité entre la commune et la Communauté de Communes, le Maire effectuera les démarches nécessaires au commissionnement des agents dévolus à la mise en œuvre de ce service pour effectuer les opérations de contrôle demandées. Dans l'exercice des missions de recherche et de constatation des infractions, les autorités et agents habilités à ce titre sont donc également tenus au respect des dispositions des articles 59 et 76 du code de procédure pénale.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

· VALIDE la mise à disposition au profit de la commune de Sain-Jean-de-Tholome du service intercommunal de Conformité ;

· AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition

5) Délibération : Demande de subvention auprès du feader (ONF)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de desserte suivants :

Construction d'une route forestière, d'une place de dépôt-retournement, d'une piste de débardage au Bois de la Motte et construction de trois pistes de débardage dans les parcelles B et C, ainsi que résorption de points noirs et gestion de l'eau sur la route forestière du Môle.

Le projet se situe en forêt communale dans les parcelles forestières : B et C, ainsi qu'en forêt privée sur les parcelles 1236, 3291, 3294, 3350, 3300, 3305, 1217, 3296, 1219, 1211, 4023, 1220, 1208, 1209 et 4022 section A, mais aussi sur la route forestière du Môle.

Ces travaux sont proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024 dans le cadre du budget forestier de la commune.

Le montant estimatif total des travaux est : 86 207,70 € HT frais de maîtrise d'œuvre inclus.

Le montage financier est le suivant :

- Montant total des travaux éligibles subventionnables : 80 887,80 € HT
- Montant total de la subvention envisageable : 59 554,80 € HT
- Montant total des travaux inéligibles et dépassant les plafonds : 5 319,90 € HT
- Autofinancement : 21 497,46 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté,
- Approuve le plan de financement présenté sur la base du devis estimatif présenté,
- Sollicite l'octroi d'une aide publique auprès des services de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables aux taux en vigueur,
- S'engage à réglementer la circulation des véhicules à moteur sur cette desserte en la limitant aux seuls ayant-droits définis par la Commune,
- S'engage à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien des dessertes,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

6) Délibération : Projet de construction de dessertes forestière : demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Madame le Maire rappelle que le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2024 concernant la commune de Saint Jean de Tholome a été approuvé par la commission forêt.

Suite à cette approbation, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux de dessertes en forêt communale, proposées par les services de l'ONF pour l'année 2024, sur la piste du Drochets, celle des Feux et celle du Ravin de la Carrière.

Suite à la mise en place d'un plan forêt par le Conseil Départemental de la Haute Savoie mi 2023, l'ONF propose à la commune de solliciter l'aide inscrite à l'Axe 3 : « Renforcer la multifonctionnalité des forêts : développement de la filière forêt-bois et confortement des forêts de protection ».

Cette subvention à hauteur de 40%, aide aux investissements pour accompagner la création de dessertes forestières, place de dépôt et retournement.

La nature des travaux est la suivante : reprise de la couche de fondation des pistes des Drochets et des Feux, ainsi que construction de la piste du Ravin de la Carrière.

Le montant estimatif de ces travaux est respectivement de : 25 000,00, 24 860,00, et 4 250,00 euros HT, lesquels sont subventionnables.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Dépenses subventionnables : 25 000,00 € HT, 24 860,00 € HT et 4 250,00 € HT

* Montant de subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental

10 000,00 €, 9 944,00 € et 1 700,00 € HT

* Montant total des subventions 21 644,00 €

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 32 466,00 € H.T

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Plan de Financement tel que présenté.
- De solliciter l'aide la plus élevée du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de dessertes subventionnables.
- De demander au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.
- De charger le Maire de donner toute suite favorable à ce dossier, et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

7) Délibération : Décision modificative n°2 Budget Primitif 2024

Le montant prévu pour la liste des admissions en non valeurs est insuffisantes

Compte	Mémoire budget précédent	Proposition nouvelle
6541 créances admise en non-valeur	2900€	500€

Le montant réclamé par le Trésor est de : 861.52€ en correspondance à la délibération d'admission en non-valeur prise en novembre 2021 et pour laquelle le mandat n'a jamais été réalisé.

Il convient donc d'augmenter le montant prévu sur le compte 6541 de 400€ afin de pouvoir solder la situation.

Pour rappel, la délibération d'admission en non-valeur correspondait à des factures d'eau non réglées par différents administrés sur la période de 2014 à 2016.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, et deux abstentions de M. MOSSUZ et Mme CASASSUS, d'augmenter le montant prévu de 400 € afin d'effectuer la régularisation demandée par le Trésor Public.

8) Délibération : Tarifs du restaurant scolaire pour 2024/2025.

La dernière délibération fixant les tarifs pour le restaurant scolaire était celle du 07 juin 2022 applicable à compter du 1^{er} jour de la rentrée 2022/2023. Considérant l'augmentation du tarif unitaire du repas par le prestataire 1001 en date de janvier 2023, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire à venir 2024/2025.

Les anciens tarifs de cantine, applicable depuis septembre 2022 sont les suivants :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
< 1 000€	3.00€
1 001 à 1600€	3.85€
1601 à 2600€	4.80€
> 2601€	5.65€

Monsieur LAYAT soulève le fait qu'avec ces tarifs, la mairie avait fait le choix de ne facturer aux familles que le prix des repas tout en prenant à sa charge le coût du personnel et de l'énergie nécessaire au service des repas et de la garderie des enfants sur le temps méridien.

Comme le soulève d'autres conseillers, le prix de l'énergie étant constamment en hausse, tout comme l'augmentation des salaires dû à l'augmentation du coût de la vie, il apparaît opportun de demander une participation aux familles.

Comme le soulève Monsieur MOREL, l'impact sur les familles les plus modestes devra rester minimales. L'ensemble des conseillers approuve ce fait.

Afin de pouvoir bénéficier d'éléments de comparaison, la mairie de Saint-Jean-de-Tholome avait fait la demande aux mairies alentours de fournir leurs grilles tarifaires de restauration scolaire. Après étude de ces grilles il apparaît que notre commune se démarque par ses prix très bas.

La possibilité de créer davantage de tranches de quotients familiaux est soulevée. Madame le Maire précise toutefois que l'établissement des tranches actuelles est le résultat d'un travail mené en commission Enfance jeunesse et sport.

Madame le Maire profite également de la discussion pour rappeler le rôle du CCAS, qui peut notamment être un appui pour les familles les plus modestes rencontrant des difficultés dans le paiement du restaurant scolaire entre autres. Une réflexion est actuellement en cours à la mairie pour renforcer les rôles et actions du CCAS et lui donner davantage de visibilité auprès des administrés.

A titre indicatif, pour l'année scolaire 2023/2024, le restaurant scolaire a accueilli 35 familles avec un quotient familial inférieur à 1000 €, dont 8 familles avec un quotient familial inférieur à 800 €.

Le débat s'oriente sur une augmentation des tarifs via un pourcentage d'augmentation, versus une augmentation fixe de tant de centimes, ce qui a l'avantage d'être proportionnel aux ressources des foyers, tout en étant équitable.

Le Conseil Municipal délibère sur la grille tarifaire ci-dessous :

- 11 voix pour,
- 1 abstention de Mme ANCEL,
- 1 voix contre de M. LAYAT.

Le Conseil Municipal après délibération, définit les tarifs ci-dessous, applicables à partir du lundi 02 septembre 2024.

Tarifs 2024-2025

	TARIF
PAI	1,50 €
Quotient > 3400 € ou NR	7,00 €
Quotient entre 2801 et 3400 €	6,40 €
Quotient entre 2201 € et 2800 €	5,60 €
Quotient entre 1601 et 2200 €	4,80 €
Quotient entre 1001 à 1600 €	4,00 €
Quotient < 1000 €	3,10 €

Discussion → Délibération : Création d'un poste d'agent de restauration.

A ce jour, au sein du personnel communal, aucun agent ne possède les formations et certifications nécessaires et obligatoires pour la tenue du restaurant scolaire et les obligations en matière d'hygiène et de sécurité ne sont pas toutes respectées.

A titre d'exemple, tout agent en charge de la préparation et/ou du service des repas doit normalement porter les cheveux attachés et une charlotte, des gants, ainsi que des surchaussures. Il doit également être titulaire de la formation HACCP qui permet de maîtriser toutes les règles d'hygiène et de sécurité.

Il convient donc de discuter de la création d'un poste d'agent de restauration qui sera formé en réponse aux obligations légales.

La formation HACCP est d'environ une journée de formation. Le fait de devoir former une ou deux personnes supplémentaires pour pallier aux absences potentielles de l'agent de restauration est soulevé.

Grâce à la délibération de la réévaluation des tarifs du restaurant scolaire, les frais liés à l'ouverture de ce nouveau poste seraient couverts.

L'idée serait de proposer un 12h/semaine à raison de 3 ou 4 heures de travail par jour scolaire.

Le Conseil Municipal délibère pour l'ouverture d'un poste à 3,5h par jour :

- 12 voix pour,
- 1 abstention de M. MAURICE-DEMOURIoux.

DIVERS

- Mme le Maire informe que la commune participe, comme les années passées, à l'organisation des animations de la fête nationales qui auront lieu le 13/07/24 au lac de La Tour. La participation de la commune s'élève à 3 500 €. Cette année, seule l'association PERISCOL, pour St-Jean, participe à la buvette tenue par les associations.
Mme le Maire annonce qu'elle ne pourra plus assurer l'organisation de cet évènement pour les années à venir (réunions le mercredi soir, environ une fois par mois), elle demande au Conseil Municipal que l'un des conseillers prenne la relève pour l'année prochaine. Les réunions commencent d'ordinaire pendant l'hiver.
- La subvention CDAS a été accordé à hauteur de 60 000 € (sur 190 000 €) pour l'achat de la ferme, et de 4 000 € (sur 9 000 €) pour l'accessibilité de l'Auberge du Môle. La mairie avait également demandé cette subvention pour d'autres projets qui n'ont pas été accordés.
- Prochain Conseil Municipal le mardi 3 septembre 2024.
- Premier marché nocturne le vendredi 12 juillet.